DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE NAYEMONT (R.D. 82) DURANT DES TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET RUE MARIE CURIE (R.D. 82a) DURANT DES TRAVAUX DE REPRISE DE MURS DE SOUTENEMENT

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 24 février 2020, et jusqu'à la fin des travaux d'enrochement et de pose d'une glissière métallique,

- la circulation sera alternée, réglée par panneaux ou feux, route de Nayemont (R.D. 82).

Article 2 : À compter du lundi 9 mars 2020, et jusqu'à la fin des travaux de reprise des murs de soutènement et de la pose d'une nouvelle glissière métallique,

- la circulation sera interdite rue Marie Curie (R.D. 82a), entre la route de Nayemont (R.D. 82) et la rue du Colonel Andlauer.

Article 3 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 février 2020

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

David VALENCE